

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
**Commission d'Appel
d'Offre (CAO) - Élection
des membres**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN,
Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard
BLOC, Hanife OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT



COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO) - ÉLECTION DES MEMBRES

- Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Considérant** que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comporte, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'Assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **Considérant** que la procédure d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) se déroule en 2 phases :
 1. Élection des membres titulaires ;
 2. Élection des membres suppléants dans les mêmes modalités que les membres titulaires ;
- **Considérant** que les dispositions selon lesquelles la commission doit être composée de 5 membres titulaires doivent primer sur celles prévoyant la parité entre les membres titulaires et les membres suppléants ;
- **Considérant** que les membres suppléants sont élus lorsque tous les membres titulaires l'ont été ;
- **Considérant** que le Maire est Président de droit ;
- **Considérant** que les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, il doit être procédé à une élection même dans l'hypothèse d'une liste unique ;
- **Considérant** que l'élection des membres de la CAO, se déroule à scrutin secret, sauf si l'Assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » (art. L.2121-21 du CGCT) ;

Considérant que les listes suivantes ont été déposées :

Liste 1 - Groupe Mieux vivre à Thiers		Liste 2 – Thiers 2026	
Titulaires		Titulaires	
1	Bernard DUNIAT	1	Gérard BLOC
2	Siome SEKHARI	2	Isabelle LAVEST
3	Roger MORAND	3	Philippe BARRAU
4	Delphine BOUYSSSE	4	Eddy DUPORT
5	Louis-Emmanuel BODINAT	5	Sandrine DUCOS
Suppléants		Suppléants	
1	Christophe CAPRON	1	Sandrine DUCOS
2	Anne LE BRAS	2	Philippe BARRAU
3	Henri-Louis FAYET	3	Eddy DUPORT
4	Serap ALP	4	Isabelle LAVEST
5	Christophe SAUZEDDE	5	Gérard BLOC

Il est procédé au vote à main levée à désignation des 5 membres titulaires de la CAO :

Liste 1 – Groupe Mieux vivre à Thiers			
1	Bernard DUNIAT	Nombre de voix POUR :	27
2	Siome SEKHARI	Nombre de voix CONTRE :	0
3	Roger MORAND	Nombre d'abstention :	6
4	Delphine BOUYSSSE		
5	Louis-Emmanuel BODINAT		

Liste 2 – Thiers 2026			
1	Isabelle LAVEST	Nombre de voix POUR :	6
2	Eddy DUPORT	Nombre de voix CONTRE :	0
3	Sandrine DUCOS	Nombre d'abstention :	27
4	Gérard BLOC		
5	Philippe BARRAU		

Il est procédé au vote à main levée à désignation des 5 membres suppléants de la CAO :

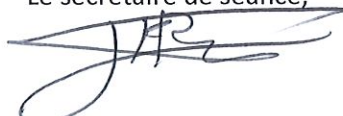
Liste 1 – Groupe Mieux vivre à Thiers			
1	Gérard BLOC	Nombre de voix POUR :	27
2	Isabelle LAVEST	Nombre de voix CONTRE :	0
3	Philippe BARRAU	Nombre d'abstention :	6
4	Eddy DUPORT		
5	Sandrine DUCOS		

Liste 1 – Thiers 2026			
1	Sandrine DUCOS	Nombre de voix POUR :	6
2	Philippe BARRAU	Nombre de voix CONTRE :	0
3	Eddy DUPORT	Nombre d'abstention :	27
4	Isabelle LAVEST		
5	Gérard BLOC		

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Procède** à un vote à main levée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- **Désigne** les élus titulaires de la Commission d'Appel d'Offre suivant :
 - Bernard DUNIAT du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Siome SEKHARI du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Roger MORAND du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Gérard BLOC du groupe « Thiers 2026 » ;
 - Isabelle LAVEST du groupe « Thiers 2026 » ;
- **Désigne** les élus suppléants de la Commission d'Appel d'Offre suivant :
 - Christophe CAPRON du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Anne LE BRAS du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Henri-Louis FAYET du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Sandrine DUCOS du groupe « Thiers 2026 » ;
 - Philippe BARRAU du groupe « Thiers 2026 » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026



ID : 063-216304303-20260414-260414_11-DE